

les Habitants de la Moissandière
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale
dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du 21 novembre 1794

Jean Salmon. —61-

Jean Salmon laboureur, demeurant à la Moissandière en cette paroisse, a déclaré avoir fourni pour la subsistance de la troupe de M^f Joly et de l'armée de M^f le général Charette suivant les reconnoissances qu'il a représentées au conseil en date des 18 juin 1793 et 9 juillet 1794, signées Demello, Favereau, Faverout, Arnaud et Rousseau commissaire

- trente-trois boisseaux de méture,
- et cinq de baillarge, la méture à 4¹ et la baillarge à 3¹, montant en principal déduit les mesurcs à la somme de cent trente-neuf livres treize sols,

dont on luy a délivré un bon² ce dit jour

ci 139¹ 19^s

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795 : Favereau

Du 24 novembre 1794

Louis Salmon. —70-

Louis Salmon, demeurant à la Moissandière en cette paroisse du Poiré, a déclaré avoir fourni pour la troupe de M^f Jolly suivant la reconnaissance qu'il a représenté au conseil en date du 12 août 1793, signée Rousseau membre

- la quantité de quatorze boisseaux de bleds méture à 4¹ le boisseau ce qui fait déduit les mczures cinquante trois livres quatre sols,

pourquoy on a ce jourdhuy délivré un bon

ci 53¹ 4^s

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795 : Favereau

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

Du 14 décembre 1794

Pierre Calleau. —153-

Pierre Calleau, laboureur demeurant à la Moissandière, a déclaré avoir fourni pour la troupe de M^r Delaunay, suivant la reconnaissance qu'il a représenté au conseil en date du 12 du présent mois, signée Caradeuc membre

- deux bœufs estimés contradictoirement la somme de 440^l,

de laquelle somme on a ce jourdhuy délivré un bon

ci440^l

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 25 mars 1795 : Arnaud

Du 13 mars 1795

La veuve Calaud. —273

La veuve Calaud, demeurant à la Moissandière en cette paroisse, a fourni à l'armée de Monsieur le général Charette, suivant reconnaissance du neuf juillet dernier signée Rousseau commissaire

- dix boisseaux de méturre estimés 4^l le boisseau qui valent, déduction faite des mesures trente-huit livres,

dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon

ci38^l

E. M. : Retiré le dit bon le 25 mars 1795 : Arnaud